PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 octobre 2025

à L'HOTEL DE VILLE DU HAVRE à 14h30

CONVOCATION DU 30 septembre 2025

Présents	Fabienne DELAFOSSE ,Jean Batiste GASTINNE, Augustin BŒUF , Malika CHARRIERE, Jean Pierre OLLIVIER, CEDRIC ANGOUJART, Bernard CARROT En visio Franck SENANT , Quentin SCHUMACHER
Pouvoirs	Christine CORMERAIS à Fabienne DELAFOSSE Edouard PHILIPPE à Jean Baptiste GASTINNE

2025-14

EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire
Délibération du Conseil d'Administration réuni le 10 octobre 2025

Décision Modificative N°2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017, portant création de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire
Vu l'article 15 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif au budget
Vu l'article 17 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif aux recettes
Vu l'article 18 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif aux contributions des membres
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1er janvier 2025

Vu la délibération 2025 001 en date du 24 janvier 2025 adoptant le budget primitif 2025
Vu la délibération2025- 007 en date du 24 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024
Vu la délibération 2025-008 en date du 24 avril 2025 le compte administratif 2024
Vu la délibération 2025-009 en date du 24 avril 2025 approuvant l'affectation du résultat 2024 au budget 2025
Vu la délibération 2025 -010 en date du 24 avril 2025 approuvant la décision modificative N1 du budget 2025

CONSIDÉRANT :

Que le budget 2025 a besoin d'être modifié par les mesures suivantes qui sont de simples variations entre chapitre et une baisse des recettes
Recettes

Chapitre 70 en 707 -10 000€ , du fait du report de la vente sur Interenchères

Dépenses
Chapitre 11 moins 10 000€ pour équilibrer le manque de recettes

Virements sans impact sur le fonctionnement
Virement de crédit du Chapitre 22 au chapitre 65 pour un montant de 5€
Virement de crédit du Chapitre 11 au chapitre 12 pour un montant de 9400€.

Tableau

Recettes	-10 000€	
Dépenses chapitre 11	-10 000€	
Virements entre chapitre		
Chapitre 22 (dépenses imprévues)	-5€	
Chapitre 65 gestion des arrondis	+5€	
Chapitre 11	-9400€	
Chapitre 12	+ 9400€	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

D’approuver les modifications au Budget 2025
Recettes – 10 000€
Dépenses
Chapitre 11 -10 000€

Virement de crédit du Chapitre 22 au chapitre 65 pour un montant de 5€
Virement de crédit du Chapitre 11 au chapitre 12 pour un montant de 9400€.

Publié le 17/10 /2025 transmis au contrôle de légalité le 16/10/2025